



**Vous bénéficiez déjà des échanges réseau avec votre Caf pour les bordereaux de paiement mensuels et la révision annuelle des loyers.**

Nous vous proposons de développer et d'optimiser ces échanges à travers une offre globale de service.

**Adopter cette solution, c'est la garantie :**

- d'une réduction des coûts de gestion (affranchissements...);
- de délais de transmission et de traitement raccourcis ;
- d'échange d'informations fiabilisées et sécurisées ;
- d'une démarche de développement durable.



**Bailleurs, optez pour les échanges dématérialisés avec votre Caf !**

Celle-ci vous permettra de :

- signaler les départs de locataires (et limiter ainsi les indus) ;
- mettre à jour les codes locataires (et faciliter le quittancement) ;
- transmettre les nouveaux impayés (et respecter ainsi les délais réglementaires) ;
- modifier le montant des loyers (suite à une convention et/ou une réhabilitation) ;
- transférer les dossiers d'Al en Apl suite au conventionnement d'un patrimoine

Pour bénéficier de cette offre globale d'échanges dématérialisés, vous devez réaliser quelques développements sur vos outils informatiques.

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à contacter votre interlocuteur privilégié à la Caf. Il saura alors vous conseiller et vous accompagner pour une mise en œuvre rapide et efficace.

Cnaf 07-2017 - Document non contractuel



Bailleur

Caf

